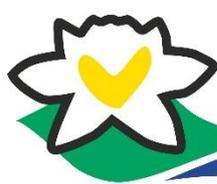


CAP SUR LA HAUTE SOMME EN 2030 !

Projet stratégique de territoire
et perspectives financières



Haute Somme
Communauté de Communes

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| Edito | P4 |
| Préambule | P5 |
| 1-Diagnostic <i>Les principaux enjeux du territoire relevés par les acteurs locaux</i> | P6 |
| 2-Orientations stratégiques <i>Co-construction de la vision stratégique du territoire à horizon 2030</i> | P8 |
| 3- Gouvernance et perspectives financières adossées au projet | P14 |





Un peu plus de dix années se sont écoulées depuis la création de notre Communauté de Communes de la Haute Somme en 2013, issue des 3 structures intercommunales antérieures des cantons de Péronne, Roisel et Combles.

Après une phase d'apprentissage, de mise en place et d'harmonisation des organisations, une bonne cohésion entre les 60 communes s'est installée renforçant les services aux habitants et permettant la création d'équipements communautaires structurants : centre aquatique, gymnases, pôle équestre, village artisanal, zone économique de la croisette...

Tirant les enseignements de ces dix années de coopération intercommunale, en s'adaptant également aux évolutions de notre environnement (économique, écologique, sociétal, réglementaire...), les élus sont amenés à se fixer de nouveaux objectifs pour l'avenir, avec l'ambition de poursuivre notre chemin commun, avec dynamisme et enthousiasme.

La capacité d'un territoire à accueillir de nouveaux habitants est dépendante de son développement économique, mais elle doit aussi s'imaginer dans l'offre de loisirs, culturelle ou de services, dans l'éducation des enfants, en apportant des solutions de mobilité, en luttant contre la désertification médicale, etc.

Notre jeunesse doit trouver ici une motivation suffisante, avoir envie de construire sa vie sur le territoire.

Ensemble, anticipons les enjeux du futur !

Éric François,
Président de la Communauté de Communes
de la Haute Somme



PREAMBULE

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?



Il s'agit d'un document stratégique assorti d'un plan d'actions construit pour permettre un véritable suivi opérationnel et financier. Un projet de territoire vise à fédérer les acteurs du territoire dans une démarche partagée pour construire une prospective au long terme et imaginer le territoire de demain. Il porte sur les compétences déléguées à l'EPCI, mais également au-delà.

Quels sont les objectifs de la CCHS ?



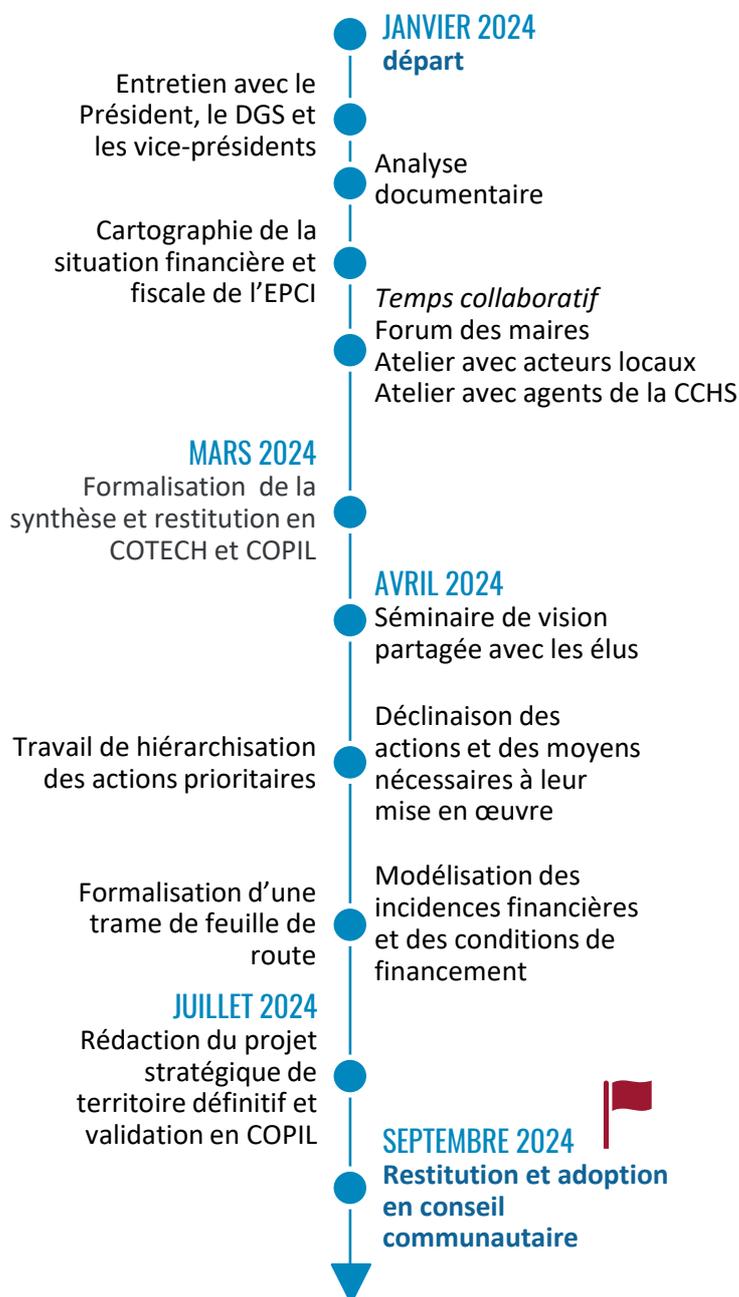
Un premier projet de territoire a été élaboré en 2014 et un travail collectif a été réalisé courant 2018 afin d'évaluer les actions mises en œuvre et celles qui restaient à mettre en place.

L'actualisation du projet stratégique doit permettre d'approfondir la mutualisation avec les communes membres mais également d'appuyer et justifier les demandes de subventions auprès des partenaires, de décliner les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI et d'anticiper la prise éventuelle de nouvelles compétences.

La Communauté de Communes de la Haute Somme (CCHS) a souhaité se doter d'un projet stratégique de territoire. Accompagnée par le cabinet de conseil Sémaphores, la CCHS a défini ses orientations stratégiques pour la période 2024-2030.



Les étapes de formalisation du projet de territoire



1-DIAGNOSTIC

Les principaux enjeux du territoire relevés par les acteurs locaux



**Les atouts
du territoire**



**Les faiblesses du
territoire**



**Les opportunités
pour demain**



**Les menaces
à anticiper**



PRINCIPAUX ENJEUX RELEVÉS PAR LES ACTEURS LOCAUX

Les atouts du territoire

- 10 monuments historiques protégés
- Un parc éolien conséquent
- Entreprises agroalimentaires
- Institut national de recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement (INRAE)
- Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation (MEEF)
- Une desserte routière et autoroutière aisée
- Une offre culturelle diversifiée (bibliothèques, médiathèques, ludothèque, musée, cinéma)
- Une offre touristique mémorielle intéressante
- De nombreux cheminements doux
- Des structures déclarées pour la petite enfance et l'enfance qui fonctionnent bien avec des professionnels qualifiés
- Trois lycées à Péronne
- Un pôle Santé à Péronne
- 1 Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) à Combles
- Plusieurs équipements et services de bonne qualité : 5 gymnases, 4 déchetteries, 1 centre aquatique, 1 pôle équestre, 1 aérodrome, 1 Tiers Lieu Numérique

Les opportunités pour demain

- Le développement des aires de covoiturage
- Des richesses naturelles, patrimoniales et paysagères du territoire
- Des jeunes attachés au territoire
- L'arrivée du Canal Seine-Nord Europe
- L'implantation de l'entreprise Ecofrost sur la zone d'activités de la Croisette (environ une centaine d'emplois créés)
- Le déploiement de la fibre optique
- La réflexion autour d'un Pôle Culturel intercommunal
- Le développement du tourisme vert
- Le développement du tourisme industriel
- Le travail autour du Contrat local de santé par le PETR
- Le projet de mutualisation des secrétariats de mairie
- Besoin de mutualiser davantage l'action des communes



Les faiblesses du territoire

- Plus de 230 sites potentiellement pollués sur le territoire
- Une population en baisse et vieillissante
- Une faible attractivité du territoire
- Trop peu de formations postbac
- De nombreux logements vacants
- Une insuffisance de transports en commun (absence de gare, halte ferroviaire, lignes de bus avec horaires pas toujours adaptés aux actifs)
- Peu de pistes cyclables et de voies pour mobilités douces sécurisées
- Une offre de restauration-hébergement limitée et concentrée sur Péronne
- Des chemins de randonnées pas assez valorisés
- Un taux de couverture en professionnels de santé relativement faible, avec une offre inégalement répartie sur le territoire
- Des actions en direction de la jeunesse insuffisantes
- Une communication auprès des habitants pas assez développée



Les menaces à anticiper

- De nombreuses zones humides qui doivent être protégées des risques naturels
- Le risque climatique et le manque éventuel d'eau
- L'interdiction d'enfouir les déchets
- La gestion des déchets du chantier du Canal Seine Nord Europe
- La nécessité d'optimiser la consommation d'énergie des logements
- Le démantèlement du réseau de cuivre par Orange entre 2027 et 2030 et son impact sur la téléphonie fixe et l'ADSL
- La baisse de fréquentation autour du tourisme mémoriel
- Le besoin de rénover plusieurs infrastructures culturelles
- Des familles de plus en plus fragiles sur le territoire
- Des jeunes en difficulté
- Une vague de médecins qui vont partir à la retraite
- De moins en moins d'assistant.e.s maternel.le.s

2-ORIENTATIONS STRATEGIQUES

CO-CONSTRUCTION DE LA VISION STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE À HORIZON 2030



5 axes de développement, déclinés en 20 orientations prioritaires

AXE 1



Des richesses environnementales paysagères et patrimoniales au cœur du projet

AXE 2



Une organisation territoriale au service de la qualité de vie des habitants

AXE 3



Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable

AXE 4



Un dynamisme économique et touristique vecteur d'attractivité

AXE 5



Des coopérations et des services qui favorisent le vivre-ensemble

ENJEUX



01

Assurer la préservation et la mise en valeur des richesses naturelles, patrimoniales et paysagères du territoire

02

limiter l'exposition des populations aux risques, aux nuisances et aux pollutions

03

Préserver la qualité et la disponibilité de la ressource en eau

04

Favoriser la transition énergétique

OBJECTIFS



- Protéger le patrimoine bâti et les espaces traditionnels, qu'ils soient emblématiques ou plus ordinaires
 - Favoriser la cohérence entre les nouvelles constructions, les tissus urbains plus anciens ainsi que le bâti économique et agricole
 - Mettre en valeur les espaces naturels, les zones humides et les vues remarquables présents sur le territoire
 - Développer une action environnementale qui couvre tous les champs d'action de la communauté de communes
 - Améliorer la communication et la sensibilisation auprès des habitants
 - Développer la végétalisation du territoire (implantation de haies, villages fleuris, etc.)
-
- Prendre en compte les risques (nuisances sonores, risques de mouvements de terrains, phénomènes de ruissellement, risques industriels, transport de marchandises dangereuses et pollution des sols) dans les projets de développement et les projets urbains
 - Garantir la poursuite des actions en matière de gestion des déchets (engager la réhabilitation de la déchetterie Chapelette, après celle de Roisel) et anticiper les déchets liés au chantier du CSNE
-
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable (garantir la qualité des eaux souterraines, conserver des zones tampons autour des cours d'eau)
 - Établir des partenariats avec les autres intercommunalités pour entretenir les cours d'eau
 - Gérer les eaux pluviales sur les projets existants et nouveaux
 - Inciter la récupération des eaux pluviales par les particuliers
-
- Accompagner les habitants et les communes en matière de transition énergétique (guichet unique, thermographie du territoire en vue d'une réhabilitation énergétique du parc de logements anciens)
 - Privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables dans les projets de construction comme sur le bâti existant (géothermie, solaire thermique et photovoltaïque, ...)
 - Encourager le développement d'unités de méthanisation et l'implantation d'un distributeur GNV (gaz naturel véhicule) à partir de méthaniseur
 - Encadrer le développement éolien et privilégier le renouvellement des parcs existants
 - Engager une réflexion sur l'expérimentation d'objets connectés par Somme Numérique (éclairage public, remplissage des conteneurs, etc.)

ENJEUX



05

Valoriser le rôle des polarités du territoire afin d'améliorer le niveau de services apportés aux habitants

06

Encourager un usage de la voiture ayant moins d'impact sur l'environnement

07

Faciliter et sécuriser les déplacements à pied et à vélo

08

Développer les transports en commun et contribuer au développement de nouvelles offres de transport

OBJECTIFS



- Étendre les services offerts aux habitants du territoire pour capter de nouveaux ménages
- Accélérer la dynamique économique des communes (services, commerces, lieux de vie) en favorisant la diversification / transmission / modernisation des activités
- Encourager le dynamisme associatif du territoire (communiquer sur le point PIVA (Point d'Information de la Vie Associative), le faire pour le développement des sports et des loisirs)
- Renforcer la mobilité intra et intercommunale
- Réhabiliter ou développer les équipements du territoire (aérodrome, pôle équestre, gymnases, centre aquatique, tiers-lieux numérique) et en construire de nouveaux permettant d'assurer une meilleure couverture du territoire
- Améliorer la communication sur les services rendus et sur ce que proposent les communes (sport, activités, événements, etc.)
- Mettre en place une politique de mobilité qui intègre notamment le déploiement d'une navette entre la gare TGV et Péronne et une navette intercommunale qui relie l'EPCI aux gares proches et d'Amiens
- Favoriser le covoiturage en développant de nouvelles aires ou en mettant en relation les habitants entre eux
- Soutenir la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques sur des lieux stratégiques du territoire
- Développer le nombre de pistes cyclables sur le territoire et plus globalement de voies pour mobilités douces autour des entreprises et des zones d'activités et sécuriser les déplacements piétons et cyclistes
- Étoffer les itinéraires de promenade et de randonnée dans une logique de connexion et de bouclage, en veillant à améliorer leur signalétique
- Favoriser la location de vélos, calèches, rosalias, etc.
- Étendre les transports publics actuels pour desservir davantage de services communautaires (sur le modèle de la piscine en saison estivale)
- Développer un réseau de mobilité innovant en expérimentant diverses solutions (ex: taxis ruraux, transport à la demande, mobilité aérienne)
- Réfléchir à la remise en service de la ligne ferroviaire Chaulnes – Péronne
- Améliorer la communication sur les lignes de bus desservant le territoire, sur les dispositifs existants en matière d'aide à la mobilité, etc.

ENJEUX



09

Placer l'agriculture au cœur de la stratégie conjuguant industrie agroalimentaire et développement agricole classique et innovant

10

Renforcer le dynamisme économique et mettre en place les conditions d'accueil optimales à destination d'activités économiques innovantes

11

Renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs

12

Développer une politique touristique cohérente et responsable, en appui des richesses patrimoniales et culturelles locales

OBJECTIFS



- Valoriser la diversification de l'activité agricole (circuits courts, accueil et/ou hébergements touristiques, ateliers de productions atypiques, utilisation de matériaux biosourcés)
- Encourager la reconversion d'anciens locaux / bâtiments agricoles vers de nouveaux usages lorsqu'ils sont inadaptés à l'évolution des activités
- Permettre le développement d'autres formes d'agriculture (maraîchage, microfermes, agriculture biologique, agro-écologie)
- Contribuer à rapprocher les acteurs économiques et ceux du monde agricole
- Redynamiser et moderniser les zones commerciales et industrielles du territoire en anticipant les éventuels besoins de développement des sites économiques existants et en proposant un environnement de services de qualité aux entreprises désireuses de s'implanter
- Préparer l'arrivée du Canal Seine Nord Europe et du port intérieur de Péronne, et développer des activités connexes
- Contribuer à l'émergence d'association d'entreprises et à la mise en réseau des professionnels du territoire
- Valoriser le tiers-lieu numérique et ses services à destinations des habitants et des entreprises
- Communiquer sur les formations existantes sur le territoire et favoriser la découverte des métiers auprès des jeunes
- Suivre l'avancement du programme « Petites villes de demain » de la ville de Péronne et s'assurer de la cohérence des orientations de la CCHS avec ce programme
- Soutenir les innovations dans le commerce de proximité (points multiservices, vente directe à la ferme, coopérative, magasin de producteurs)
- Inscrire le projet touristique local dans les thématiques de la mémoire, de la nature (tourisme vert) et du patrimoine architectural et culturel pour des publics très divers (circuits culturels ou patrimoniaux, tourisme d'affaires)
- Développer des projets touristiques innovants et différenciant (exemple : Maison du Canal et de la Nature, écluses à Allaines, aérodrome d'Estrées-Mons, Canal Seine Nord Europe, visites d'entreprises)
- Favoriser la découverte des patrimoines et le développement de l'offre de produits locaux via les chemins de randonnées et pistes cyclables
- Encourager le développement d'une offre hôtelière et de restauration capable d'accueillir des grands groupes de touristes
- Communiquer sur les activités du territoire et les manifestations dans les communes

ENJEUX



13

Impulser une nouvelle dynamique d'attractivité résidentielle en s'inscrivant dans les perspectives fixées par le SCoT

OBJECTIFS



- Impulser une véritable dynamique d'attractivité résidentielle en communiquant davantage auprès des investisseurs
- Attirer de nouveaux habitants urbains en proposant une qualité de vie durable en milieu rural
- Promouvoir les espaces constructibles des communes via le site internet de la CCHS

14

Mettre en place une politique foncière respectueuse de l'environnement et valorisante pour le territoire

- Contribuer à la diminution du nombre de logements vacants en sensibilisant les maires et en s'appuyant sur le travail de l'OPAH
- En matière d'aménagement du territoire, mobiliser en priorité les opportunités existantes au sein de la trame urbaine
- Accompagner les communes pour faciliter la récupération des biens immobiliers laissés à l'abandon

15

Promouvoir un développement résidentiel répondant aux besoins différenciés des populations

- Diversifier la production de logements et adapter le parc existant pour répondre à tous types de demande : mieux accompagner les parcours résidentiels des petits ménages et favoriser l'habitat des aînés
- Développer l'offre de logements aidés que ce soit en accession ou en location
- Veiller à la bonne insertion paysagère des nouvelles opérations de logements

16

Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens et mettre en œuvre un développement résidentiel de qualité

- Favoriser l'amélioration énergétique du bâti existant en accompagnant la rénovation des habitations dégradées / passoires énergétiques
- Réinvestir et réinterpréter le patrimoine bâti / l'habitat de manière innovante lorsqu'il peut répondre à un besoin futur du territoire

ENJEUX



17 Améliorer les services de santé du territoire

18 Mettre en place une politique globale d'accompagnement des familles (dont actions enfants/jeunesse)

19 Faciliter l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous

20 Encourager et développer la coopération intercommunale

OBJECTIFS



- Actualiser le diagnostic territorial de santé réalisé en 2020 pour le compte du PETR, pour avoir un état des lieux à date de la situation
 - Renforcer les actions de prévention en lien avec des professionnels compétents
 - Développer des maisons médicales et des pôles de santé en attirant de nouveaux professionnels de santé
 - Accompagner le bien vieillir (maintien à domicile, résidences seniors, maisons inclusives,..)
 - Développer et renforcer les infrastructures de santé sur le territoire (EHPAD, Hôpital, bornes de télémédecine etc.)
-
- Développer des actions de prévention et d'éducation à la vie affective, aux addictions, à l'usage du numérique et des réseaux
 - Renforcer l'offre petite enfance en accueil collectif et individuel (Relais et Maisons d'Assistant.e.s Maternel.le.s), développer les lieux d'accueil de jeunes et les activités pour enfants
 - Déployer des lieux d'activités parents / enfants, renforcer les accueils de loisirs dans les villages et décentraliser les actions culturelles
 - Accompagner / insérer les jeunes dans la démarche de projet, la citoyenneté, la vie associative
-
- Rénover et développer les infrastructures culturelles et sportives existantes
 - Faciliter l'accès aux publics jeunes / scolaires à ces équipements en proposant des tarifs préférentiels et des stages d'été
-
- Mener des réflexions sur des axes de développement communs à travailler avec les Communautés de Communes voisines
 - Développer un travail en réseau et davantage de mutualisation entre structures et entre communes (guichet unique aidant les élus à établir des dossiers de subventions, mutualisation d'agents)
 - Mettre en place des fonds de concours sur les bâtiments publics, voire sur la production d'énergie, du même type que ceux pratiqués sur la voirie

3-GOUVERNANCE ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES ADOSSÉES AU PROJET



Principaux enseignements à retenir de la situation financière de la CCHS

La CCHS est un EPCI à fiscalité propre, qui dispose d'un budget principal, élaboré par compétence et de cinq budgets annexes « service public industriel et commercial » (SPANC, Aérodrome, Village Artisanal, pôle Equestre, Tiers Lieu Numérique), d'un budget annexe « service public administratif », pour le Centre Aquatique et d'un budget annexe « Lotissement », pour l'opération « Requalification de la Friche FLODOR.

Le budget principal 2024, voté en séance le 11 avril 2024, s'élève à 31 990 k€ en fonctionnement et 21 810 k€ en investissement. Globalement, le budget de la CCHS présente des indicateurs financiers satisfaisants sur tous les plans (autofinancement, endettement, résultat de clôture...).

À court terme, une forte contraction de l'épargne disponible devrait avoir lieu entre 2024 et 2025. Les indicateurs financiers de la CCHS demeureraient malgré tout supérieurs aux seuils de prudence.

À moyen terme, la croissance des ressources fiscales compenserait la rigidité importante des charges (comme l'attribution de compensation, qui pèse pour 27% du budget en 2024). Dans le même temps, certaines charges plus conjoncturelles pourraient être amenées à refluer (déficit du centre aquatique, arrachage de jussie, achats de composteurs...).

Dans cette perspective, les niveaux d'épargne pourraient être complètement reconstitués d'ici la fin du mandat.

Tenant compte des reports de résultat au 1er janvier 2024, et de l'épargne dégagée à horizon 2027 (malgré une division par 2), la CCHS est en mesure d'autofinancer 93% du reste à charge du Plan Pluriannuel d'Investissement entre 2024 et 2027.

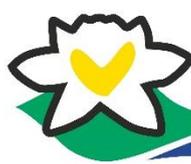
La dette acquise au 31.12.2023 serait réduite de moitié à horizon 2032, et la capacité de désendettement bénéficie de la perspective favorable sur l'épargne. Ces deux éléments permettent à la CCHS d'envisager sereinement le financement complémentaire de son Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le travail de prospective financière conduit par le cabinet de conseil Sémaphores a été réalisé en concertation avec les services de la Communauté de Communes de la Haute Somme.



Gouvernance

Le présent projet stratégique de territoire 2024 - 2030 fera l'objet d'un suivi annuel de la part de la CCHS afin de mesurer l'atteinte des objectifs fixés et le déploiement du plan d'action associé. Un bilan à mi-parcours (2027) permettra également d'ajuster le plan stratégique autant que de besoin.



Haute Somme
Communauté de Communes

www.coeurhautesomme.fr